



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Document officiel — En vigueur depuis avril 2026
Andilly (95) — Val-d'Oise

HORAIRES D'OUVERTURE

PÉRIODE SCOLAIRE

Lun · Mar · Jeu · Ven	14 h 00 – 19 h 00
Mercredi & Dimanche	10 h 00 – 19 h 00
Samedi	10 h 00 – 22 h 00

VACANCES SCOLAIRES & JOURS FÉRIÉS

Lun à Ven & Dimanche	10 h 00 – 19 h 00
Samedi	10 h 00 – 22 h 00

1 INFOS PRATIQUES

- **Âges** : 0 à 12 ans
- **Espace 0–3 ans & Espace 4–12 ans**
- **Parc couvert** & climatisé
- **Parking gratuit** sur place
- **Accessible PMR** — n'hésitez pas à demander
- **Chaussettes obligatoires** (vente à l'accueil)

Ce règlement intérieur a pour objectif d'**assurer la sécurité, l'hygiène et le bien-être** de tous les enfants et accompagnants dans un environnement convivial et familial. **L'accès au parc implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.** Merci de votre coopération.

1 Accès et conditions générales

- Le parc est destiné aux enfants de **0 à 12 ans** obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable majeur (18 ans ou plus). Une **pièce d'identité** peut être demandée pour vérification.
- Aucun adulte non accompagné d'enfant n'est admis dans l'enceinte du parc.
- Deux espaces distincts : **tout-petits 0–3 ans** et **grands 4–12 ans**.
- **Accompagnants** : entrée gratuite pour 2 adultes par enfant. Tout adulte supplémentaire : 2 €.
- L'accès est payant selon les tarifs affichés à l'accueil et sur www.kidsparadiz.fr.
- **Remboursements** : hors cas de fermeture exceptionnelle du parc, de force majeure ou de défaut imputable à Kid's Paradiz, les entrées ne sont pas remboursées.
- Capacité maximale d'accueil affichée à l'entrée — toute admission supplémentaire est refusée pour la sécurité de tous.
- Le parc est **accessible aux personnes en situation de handicap**. Tarif préférentiel et accompagnant gratuit. Merci de signaler tout besoin spécifique à l'accueil.

2 Tenue, équipements & objets

- Chaussettes propres **obligatoires** pour tous (enfants et adultes) dans les zones de jeux. Vente à l'accueil en cas d'oubli.
- Les chaussures doivent être retirées dès l'entrée par les enfants et les parents.
- **Doivent être retirés avant l'accès aux structures** : lunettes, bijoux, ceintures, écharpes, foulards, pinces et barrettes à cheveux, montres, ainsi que tout vêtement comportant cordons, lacets, sangles, capuches ou éléments saillants.
- Les objets dangereux (couteaux, cutters, briquets, etc.) sont strictement interdits.
- Une tenue correcte et adaptée est exigée ; les vêtements à caractère offensant ne sont pas tolérés.

3 Sécurité & utilisation des structures

- Les structures et équipements sont conformes aux **normes NF EN 1176 et NF EN 1177** (sécurité des aires de jeux). L'âge, la taille et les avertissements affichés sur chaque structure doivent être respectés.
- L'**étage** est réservé exclusivement aux enfants de moins de 3 ans.
- Il est interdit de monter les toboggans à l'envers, de grimper sur les filets extérieurs, les barrières, tables ou mobilier.
- Seuls les enfants pratiquant le karting accèdent à la piste — les autres restent derrière la barrière.
- Les balles de la piscine à balles doivent rester dans leur espace.
- Les zones de sécurité aux entrées et sorties des modules de jeux doivent être dégagées en permanence.
- Les jeux brusques, bousculades, courses dans les escaliers et comportements dangereux sont strictement interdits.
- En cas de difficulté ou d'urgence, prévenez immédiatement le personnel et empruntez les **issues de secours signalées**. Trousse de premiers secours à l'accueil.

4 Hygiène et respect des lieux

- Nourriture et boissons extérieures interdites (sauf bébés et cas médical particulier sur justificatif). Snack et restauration disponibles sur place.
- Repas et collations consommés uniquement dans l'espace snack prévu à cet effet.
- Le changement de couches s'effectue uniquement dans les toilettes équipées. Merci d'utiliser les poubelles prévues.
- Il est interdit de fumer, vapoter ou consommer de l'alcool dans toute l'enceinte du parc (loi du 10 juillet 1976 et décret du 15 novembre 2006).
- Les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens d'assistance.
- **Poussettes** interdites à l'intérieur pour des raisons d'hygiène — des transats sont à votre disposition gratuitement pour les bébés.
- Merci de signaler à l'arrivée toute allergie ou traitement médical particulier de votre enfant.

5 Surveillance et responsabilité

- Les enfants demeurent sous la **responsabilité exclusive et permanente** de leurs parents ou accompagnateurs majeurs, y compris à l'intérieur des structures.
- Le personnel de Kid's Paradiz assure une surveillance générale du parc et l'intervention en cas de besoin, sans se substituer à la vigilance parentale.
- Conformément à son obligation de sécurité, Kid's Paradiz met en œuvre tous les moyens pour garantir un environnement sûr (équipements normés, contrôles réguliers, personnel formé). En cas d'accident, l'**assurance Responsabilité Civile** du parc s'applique selon les conditions contractuelles (voir bloc Assurance ci-dessous).
- Kid's Paradiz n'est pas responsable des pertes, vols ou détériorations d'objets personnels laissés sans surveillance.
- Toute dégradation volontaire du matériel par un enfant ou un adulte engage la responsabilité de l'accompagnateur et pourra faire l'objet d'une facturation, voire de poursuites.
- Il est recommandé aux visiteurs de disposer de leur propre **assurance Responsabilité Civile familiale**.

6 Anniversaires et événements

- La présence permanente d'un adulte responsable est **obligatoire** durant les fêtes d'anniversaire ; l'ensemble des enfants invités demeure sous sa responsabilité.
- **Minimum 9 enfants** par formule — durée 3 h — enfants de 0 à 12 ans.
- Réservation validée après versement d'**arrhes de 30 €** en ligne (ou 50 % sur place). En cas d'annulation à moins de 48 h, les arrhes restent acquises au parc ; en cas d'annulation par le parc, elles sont restituées au double conformément à l'article L214-1 du Code de la consommation.
- Allergies alimentaires à signaler impérativement à la réservation.
- Le parc et la salle VIP peuvent être privatisés sur devis pour événements privés ou professionnels.

7 Vie privée, droit à l'image & RGPD

- Par respect de la vie privée et du droit à l'image (art. 9 du Code civil), il est **interdit** de photographier ou filmer d'autres enfants que les vôtres sans l'**accord écrit préalable** de leurs deux parents ou représentants légaux.
- Kid's Paradiz peut être amenée à utiliser des photos ou vidéos prises lors d'événements pour sa communication (réseaux sociaux, site, supports imprimés). **Toute utilisation d'image d'un mineur fait l'objet d'une autorisation écrite préalable** des deux parents, précisant les supports, la durée (3 ans maximum, renouvelable) et le droit de retrait à tout moment.
- **Vidéosurveillance** : le parc est placé sous vidéosurveillance à des fins de sécurité des personnes et des biens, conformément au RGPD. Les enregistrements sont conservés 30 jours et accessibles sur demande au responsable.
- Conformément au RGPD (Règl. UE 2016/679), toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de ses données. Demande à adresser à : **kidsparadiz95@gmail.com**. Recours possible auprès de la **CNIL** (www.cnil.fr).

8 Respect, comportement & application

- Les consignes du personnel de Kid's Paradiz doivent être respectées en toutes circonstances.
- Tout propos ou comportement **violent, injurieux, agressif ou discriminatoire** est strictement interdit et entraînera l'exclusion immédiate du parc, sans remboursement.
- La direction se réserve le droit, sur la base de critères **objectifs et non discriminatoires** (sécurité, hygiène, comportement), de refuser l'accès ou d'exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement.
- Toute réclamation doit être adressée par écrit à : **kidsparadiz95@gmail.com**. Une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de 30 jours.
- L'entrée dans le parc vaut acceptation pleine et entière du présent règlement, affiché à l'accueil et disponible sur www.kidsparadiz.fr.

« Le respect de ces règles garantit à chacun un moment agréable, sûr et convivial. »

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers **18**

SAMU **15**

N° européen **112**

ASSURANCE

Allianz IARD — Multirisques Entreprise

Police n° **60711303**

Période : 01/10/2025 → 30/09/2026

Garanties : Incendie, Dégâts des eaux, Vol, Bris des glaces, **Responsabilité Civile Entreprise**.

Cabinet PONCEY & LEBAS — Bayeux (ORIAS 07022305)

INFORMATIONS LÉGALES

KID'S PARADIZ — SARL au capital de 1 000 €

Siège social : 2 Avenue des Cures, 95580 Andilly

Gérante : Élodie LOPES

RCS Pontoise 853 308 013 · SIRET 853 308 013 00012

TVA intracommunautaire FR58 853 308 013 · APE 9321Z

Convention collective AFDAS — Espaces de loisirs (IDCC 1790)

Tél. 07 49 82 85 75 · kidsparadiz95@gmail.com

www.kidsparadiz.fr · @kidsparadiz (Instagram & TikTok)